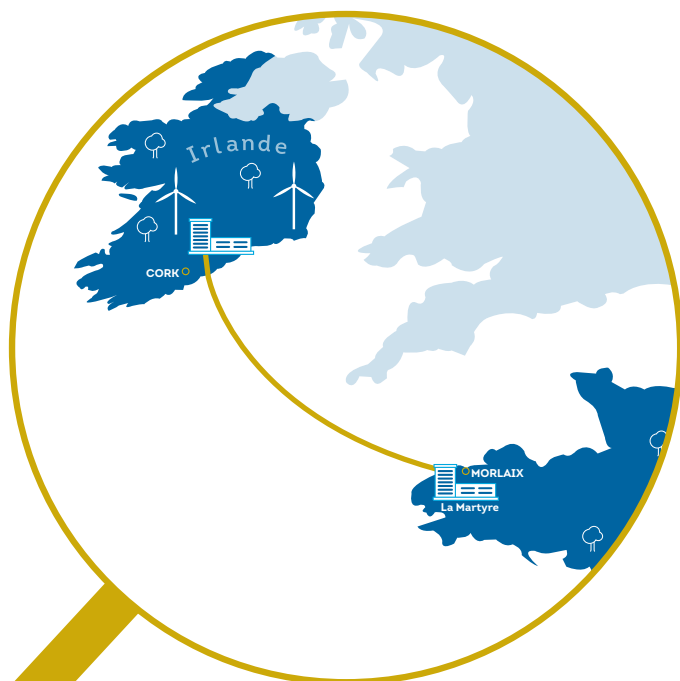




Le réseau
de transport
d'électricité

Celtic Interconnector



S'informer avant l'enquête publique



Cofinancé par l'Union européenne

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Celtic Interconnector,

la première liaison électrique France-Irlande



Le projet Celtic Interconnector vise à créer une interconnexion électrique entre la France et l'Irlande pour permettre l'échange d'électricité entre les deux pays. Il est porté par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France, et son homologue irlandais EirGrid.

Le projet consiste en une liaison à courant continu et alternatif de 575 km reliant les réseaux électriques français (La Martyre) et irlandais (à l'Est de Cork). Le raccordement en courant alternatif au réseau de transport

d'électricité en France et en Irlande, pour permettre un acheminement de l'électricité vers les consommateurs, nécessite dans chaque pays la construction d'une station de conversion.

575 km

de longueur de l'interconnexion
500 km en sous-marin.

2 porteurs
de projet
RTE et EirGrid

La France possède 51 interconnexions et ce sont 400 interconnexions qui sont déjà en service ou en projet entre 26 pays européens.

700 MW

de capacité d'échange au total soit l'équivalent de la consommation d'environ 450 000 foyers.

← vers le réseau électrique irlandais

vers le réseau électrique français →

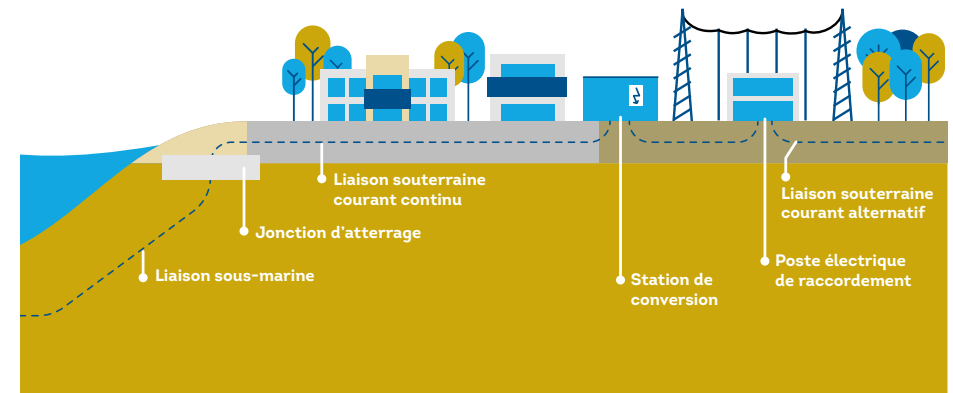


Schéma de raccordement au réseau de transport d'électricité français

Un projet d'intérêt européen

Reconnu **Projet d'Intérêt Commun (PIC)** par l'Union européenne dès **octobre 2013**, le projet Celtic Interconnector s'inscrit dans le **développement des interconnexions électriques qui est un des leviers pour accompagner la transition énergétique en France, en Irlande et en Europe.**

Le projet Celtic Interconnector permettra :

- de favoriser la circulation des flux d'électricité à l'échelle européenne, et ainsi participer au développement du marché européen de l'électricité ;
- de renforcer la sécurité d'alimentaire électrique entre les deux pays, en leur permettant d'être solidaires l'un de l'autre en cas d'imprévus ;
- de soutenir le développement d'un mix électrique en France et en Irlande en contribuant à l'intégration des énergies renouvelables dans le système électrique européen.

Les prochaines étapes du projet



Avant et tout au long des travaux : information préalable aux travaux (communes, riverains, etc.)

Septembre - octobre 2021 : réunions publiques et stands d'information sur le projet

Fin 2021 : enquête publique

2021 - 2022 : appels d'offres pour l'achat des câbles et des stations de conversion

2022 : obtention des autorisations (1^{er} semestre)
Poursuite des études détaillées

2023 - 2026 : travaux à terre et en mer

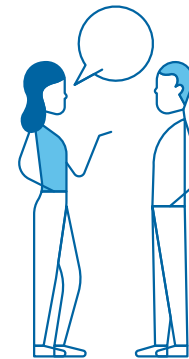
2027 : mise en service

Participez à l'enquête publique !

L'enquête publique, prévue à la fin de l'année 2021, est la procédure légale permettant au public de s'informer sur le projet et de formuler des observations auprès d'une commission d'enquête indépendante nommée par le tribunal administratif.

Les observations du public peuvent être de toute nature. Elles peuvent être favorables ou non au projet. Il peut également s'agir de suggestions, de questions ou de simples commentaires.

Elles pourront être effectuées oralement auprès de la commission d'enquête ou par écrit ; par voie numérique ou sur des registres d'enquêtes papiers présents en mairie. L'ensemble des dossiers d'autorisations, des documents explicatifs et des plans seront mis à disposition dans un dossier d'enquête que chacun pourra consulter sous forme numérique et en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier d'enquête comprend notamment une pièce précisant le cadre de l'enquête publique et les suites données aux observations émises.



Le public pourra notamment échanger avec la Commission d'enquête lors de permanences effectuées en mairie. À l'issue de l'enquête publique et après avoir recueilli l'ensemble des observations du public, la commission d'enquête les transmettra à RTE qui apportera, si besoin, des réponses et des compléments d'information.

Le rapport final préparé par les commissaires enquêteurs relate le déroulement de l'enquête et rend compte des observations recueillies ; il est remis au Préfet.



Rencontre avec Éric THÉBAULT, directeur du projet chez RTE

Comment le projet a-t-il été élaboré pour la partie française du tracé ?

Depuis 2013, année de lancement du projet, de multiples études ont été effectuées afin de connaître au mieux les spécificités de la zone et ainsi positionner un tracé de détail de la liaison électrique le plus adapté.

En France, la concertation « Fontaine », initiée en 2018, a permis aux équipes en charge du projet d'échanger avec les élus, les services de l'État, les associations, la profession agricole et les usagers de la mer notamment. Une concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, à destination de tous les citoyens concernés par le projet, a été engagée en janvier 2019. De nombreuses rencontres avec le public et les acteurs locaux ont alors eu lieu pour favoriser l'émergence de solutions partagées et identifier la meilleure implantation possible pour les ouvrages électriques à construire.

Depuis, les échanges avec les acteurs locaux se sont poursuivis afin de définir un tracé plus précis pour la liaison électrique souterraine. Les échanges sur le terrain se sont poursuivis. À la veille de l'enquête publique, c'est le moment pour nous de revenir vers le grand public pour le tenir informé de l'avancement du projet et l'inviter à participer à cette étape importante du projet.

Comment l'environnement est-il pris en compte dans ce projet ?

L'environnement a été pris en compte dès le commencement du projet afin de proposer un « fuseau de moindre impact » validé par le ministère en 2019. Des inventaires écologiques (repérages de la faune et de la flore) ont eu lieu tout au long de l'année 2019 afin de compléter l'état initial de l'environnement et de préparer l'étude d'impact du projet.

En 2020, de nombreuses études techniques et de terrain ont permis d'envisager une implantation du projet sur une zone plus restreinte appelée « tracé général », large de 20 à 40 mètres. En 2021, plusieurs études environnementales sont venues renforcer la prise en compte des cours d'eau et des haies tout au long du tracé. Certaines études concernent aussi l'archéologie sous-marine. Des plongées ont eu lieu à la fin de l'été au large de Cléder. Elles sont organisées par le Département des Recherches

Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marine (DRASSM) et servent à repérer d'éventuels vestiges. Les diagnostics en mer réalisés en juin 2020 ont permis de déterminer des zones précises, qualifiées de « cibles » pour effectuer ces plongées archéologiques.

Quelles sont les prochaines étapes pour ce projet ?

L'enquête publique, prévue en fin d'année, est une étape clé du projet. Ce sera l'occasion pour le grand public de prendre connaissance du dossier d'enquête, qui comprend notamment l'étude impact environnemental du projet, et de formuler ses observations sur le projet auprès d'une commission indépendante.



Le dossier de l'enquête publique

L'enquête publique est une étape clé au sein du processus d'instruction administrative du projet, qui donne à chacun l'opportunité de s'exprimer sur un dossier d'enquête contenant l'ensemble des pièces composant les dossiers de demandes d'autorisation du projet, notamment :

une **Autorisation Environnementale** qui couvre l'ensemble du projet au regard de toutes les réglementations environnementales (par exemple, la loi sur l'eau et la réglementation au titre des « espèces et habitats protégés ») ;

une **Demande de Concession d'Utilisation du Domaine Public Maritime** qui permet l'installation de la liaison sous-marine dans les eaux territoriales françaises ;

une **Déclaration de projet** pour la station de conversion à La Martyre justifiant l'intérêt général du projet et permettant la mise en compatibilité d'un document d'urbanisme ;

une **Déclaration d'Utilité Publique concernant la liaison à courant alternatif** pour permettre son implantation entre le poste électrique existant de La Martyre et la future station de conversion et justifier de son intérêt général ;

une **Déclaration d'Utilité Publique concernant l'ensemble de la liaison à courant continu** pour permettre l'implantation de la liaison électrique et justifier de son intérêt général.

Le dossier d'enquête comprend également :

5 dossiers de **Mise En Compatibilité de Document d'Urbanisme** pour les communes de Bodilis, Cléder, Plouzévédé, Sibiril et la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas ;

l'avis de **l'Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable** ainsi que les avis déposés par les maires et les services consultés pendant l'instruction et les réponses apportées par RTE à ces avis ;

des informations détaillées, sur la concertation menée par RTE dès l'origine du projet, comprenant **le bilan du Maître d'ouvrage** et **le rapport final de la concertation** rédigé par les garantes de la Commission Nationale du Débat Public.

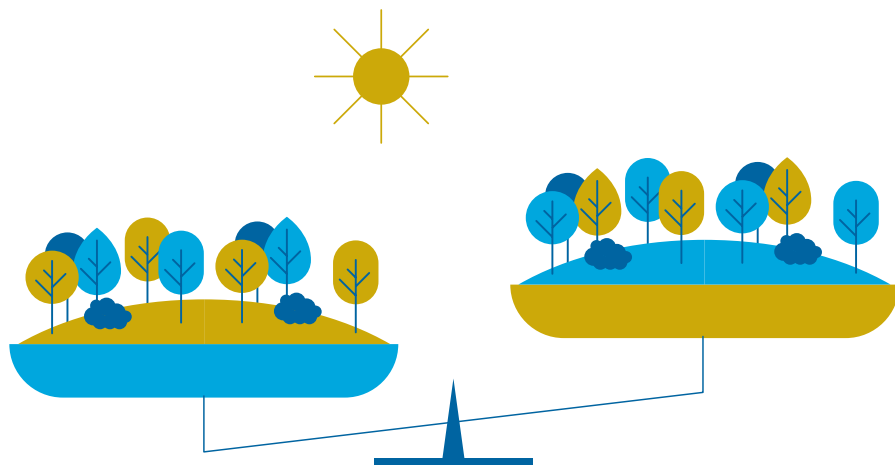


Le projet dans son environnement

L'étude d'impact environnemental est la pièce maîtresse commune à l'ensemble des demandes d'autorisations.

Composée de 11 chapitres, elle a pour objet la présentation du projet dans son ensemble et l'évaluation de ses incidences sur le territoire. Pour promouvoir la bonne information de tous, plusieurs documents de synthèse seront disponibles :

- un résumé non technique de l'étude d'impact ;
- un atlas cartographique qui contient de nombreux documents graphiques et plans associés à chaque chapitre de l'étude d'impact ;
- un rapport environnemental conjoint, commun à RTE et EirGrid, qui présente le projet dans son ensemble en France, au Royaume-Uni (dont la zone économique exclusive est traversée) et en Irlande. Il couvre ainsi les éventuels impacts globaux et transfrontaliers du projet sur l'environnement.



Les principaux chapitres de l'étude d'impact

Le **chapitre 1** décrit le projet dans son ensemble. Il présente les ouvrages qui seront construits dans le cadre du projet (station de conversion, liaison souterraine et sous-marine à courant et liaison souterraine à courant alternatif), leurs principales caractéristiques ainsi que les méthodes qui pourront être mises en œuvre pour leur réalisation, leur exploitation et leur démantèlement.

Le **chapitre 3** constitue un état initial de l'environnement. Il présente l'environnement concerné par le projet tel qu'il existe avant la mise en œuvre du projet, et définit un niveau d'enjeu pour chaque élément environnemental étudié. Il est constitué à partir de données déjà disponibles et de nombreuses études de terrain.

Le **chapitre 4** évalue les incidences qui seraient dues à la mise en œuvre du projet à partir des niveaux d'enjeu définis au **chapitre 3**, en l'absence de mesures prises par RTE pour les éviter ou les réduire. Les deux phases distinctes du projet, construction et exploitation, sont évaluées.

Les engagements de RTE pour éviter ou réduire les impacts du projet sont présentés au **chapitre 7** sous formes de fiches. À titre d'exemple l'étude d'impact du projet prévoit plusieurs mesures pour concilier les travaux et le quotidien du territoire, diminuer l'empreinte du projet en mer, ou encore garantir l'information du public.

Certaines de ces mesures font ensuite l'objet d'un suivi détaillé au **chapitre 8**.

Celtic Interconnector

Votre avis nous intéresse !

En amont de l'enquête publique, dès le 20 septembre
et jusqu'au 14 octobre, posez vos questions sur la
plateforme de concertation en ligne :

www.concertation.celticinterconnector.eu

Pour continuer
à s'informer



www.celticinterconnector.eu
www.rte-france.com/celtic-interconnector



@RTE_ouest



agencebside.fr Septembre 2021

